



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prêts

Question écrite n° 1881

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la situation des entreprises de travaux publics. En Midi-Pyrénées, leur chiffre d'affaires a baissé de 6 % entre 2007 et 2011. Les résultats du premier semestre 2012 font état d'une nouvelle dégradation allant jusqu'à moins 20 % pour les travaux de terrassement et moins 7 % pour l'industrie routière. Sans possibilité de trouver les emprunts bancaires nécessaires au bouclage financier de leur projet d'infrastructures, les collectivités n'ont d'autres choix que de les repousser. En Midi-Pyrénées et dans le Tarn, on constate que de nombreuses collectivités n'ont pas d'autre choix que de stopper leur investissement, leur projet faute de financement ou en raison du resserrement de l'accès au crédit. La Fédération Midi-Pyrénées de travaux publics demande la mise en place d'une banque publique de l'investissement local sur le modèle de ce qui existe dans de nombreux autres pays européens. Compte tenu de l'urgence de la situation, il souhaiterait donc connaître rapidement les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement suit avec la plus grande attention la question du financement des collectivités territoriales et reste attentif aux conséquences de la sortie du marché de Dexia qui jouait historiquement un rôle central et aux mesures à prendre pour assurer la continuité du financement du secteur public local. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a pris plusieurs mesures importantes. Pour assurer le financement des projets d'investissement en 2012, le Gouvernement a mis en place une offre de financement exceptionnelle de cinq milliards d'euros de prêts du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts. Cette offre supplémentaire vient s'ajouter aux autres financements disponibles, en particulier, l'offre bancaire jusqu'à hauteur de dix milliards d'euros de crédits nouveaux aux collectivités locales et établissements publics de santé sur leurs ressources propres en 2012 en application de l'engagement pris vis-à-vis de l'État par la fédération bancaire française (FBF) et les principales banques françaises le 20 février dernier. Par ailleurs, la Banque Postale a lancé, le 20 juin 2012, une nouvelle offre de crédit court terme en direction des collectivités territoriales. Cette offre de crédits court terme a contribué à répondre aux besoins de financement du secteur public local. Début novembre 2012, La Banque Postale a décidé de compléter cette offre par la mise en place d'une offre de financement à moyen-long terme pour un montant d'un milliard d'euros d'ici à la fin 2012. Au-delà de ces solutions pour 2012, le Gouvernement a déployé à partir du premier semestre 2013 les réponses structurelles pour garantir un accès pérenne des collectivités territoriales au crédit : - la création d'une banque publique des collectivités locales, co-entreprise entre La Banque Postale et la Caisse des dépôts, qui contribuera durablement et de manière significative au financement du secteur public local, proposant un volume important de prêts jusqu'à cinq milliards d'euros ; - le déblocage d'une enveloppe de vingt milliards d'euros sur cinq ans (2013-2017) de prêts sur le fonds d'épargne pour réaliser des prêts de très long terme destinés au financement des investissements des collectivités dans des domaines prioritaires ; cette enveloppe bénéficiera de conditions de taux très avantageuses pour les collectivités locales ; - la mise en place, dans le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires adopté en première lecture au Parlement, du cadre juridique permettant aux collectivités territoriales

qui se sont mobilisées en ce sens, de créer une agence de financement des investissements locaux (AFIL) pour lever des ressources sur les marchés et les prêter aux collectivités locales participantes ; - la recapitalisation de la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre du Pacte européen pour la croissance et pour l'emploi, qui permet à celle-ci d'augmenter de 50 % ses prêts aux collectivités locales en France pour atteindre environ 3 Mds€ par an. L'ensemble de ces offres qui s'ajoute à l'offre bancaire qui se maintient au niveau des années antérieures, hors Dexia, et au développement de l'offre obligataire dépasse les besoins exprimés par les collectivités territoriales et permet de s'assurer que leurs besoins de financement pour réaliser des investissements seront couverts.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1881

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4588

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4747